

La dissolution du P.C.M.L.F., acte illégal prouvant la faiblesse du pouvoir.

- Le 12 juin 1968, le gouvernement au service des intérêts de la bourgeoisie monopoliste a décrété la dissolution du Parti Communiste Marxiste-Léniniste de France.

Cette mesure est un acte de violence décidé en violation de la légalité bourgeoise elle-même. Elle s'appuie sur un décret de 1936 destiné à mettre hors d'état de nuire des ligues fascistes armées, avec lesquelles le Parti Communiste Marxiste Léniniste de France n'a évidemment rien de commun. Elle témoigne de la faiblesse croissante du pouvoir capitaliste aux prises avec une crise économique et politique née de ses propres contradictions, en France comme sur le plan mondial.

Elle résulte du fait que la tempête révolutionnaire qui s'est déchaînée contre lui au mois de mai et juin 1968, l'a contraint, à recourir à des méthodes de caractère autoritaire. La dictature du capital ne s'exerce plus dans notre pays dans le cadre d'une république démocratique bourgeoise libérale, mais dans celui d'un tel système "en voie de fascisation".

Au surplus, la dissolution du Parti Communiste Marxiste-Léniniste de France est intervenue à la suite d'une campagne de dénégations et de provocations poursuivie contre les marxistes-léninistes depuis plusieurs années par les dirigeants révisionnistes du Parti "communiste" français.

Elle constitue un "cadeau" à la clique de Waldeck-ROCHET et Georges SEGUY en récompense des services éminents qu'ils ont rendu à la bourgeoisie capitaliste. Ils lui ont offert en effet, au moment le plus crucial, des solutions inespérées pour résoudre ses difficultés inextricables : le 22 mai 1968, à l'Assemblée Nationale, le secrétaire général du Parti révisionniste, a proposé de recourir à des élections générales, proposition qui fut retenue une semaine plus tard par De GAULLE lui-même ; le 25 mai 1968, le secrétaire général de la C.G.T., membre du bureau politique du Parti révisionniste, a accepté de participer à des négociations frauduleuses avec le gouvernement et le patronat.

La mise hors la loi de notre Parti atteste de la montée impétueuse de son influence et des progrès de l'organisation des marxistes-léninistes révolutionnaires inspirés par la pensée de MAOTSE-TOUNG. Au surplus, elle réduit à néant les mensonges ignobles des dirigeants révisionnistes qui déclamaient que le Parti Communiste Marxiste-Léniniste de France était "à la solde du gaullisme" et "faisait le jeu du pouvoir".